MilkBE renforce ses programmes

Date de publication
11/07/2019 - 16:43

MilkBE élabore un régime d’aide pour les cas graves de botulisme et renforce son fonctionnement

L’organisation de branche de la filière laitière MilkBE a élargi le régime d’indemnisation existant pour le botulisme, limité pour l’instant à l’indemnisation de la valeur du lait détruit, à un régime d'indemnisation pour les producteurs laitiers qui sont confrontés à une forte contamination par le botulisme. Désormais, une indemnité sera également versée dans ces cas-là pour les animaux morts. Le secteur se montre ainsi solidaire des exploitations qui seront durement touchées à l’avenir par une épidémie de botulisme. Le botulisme est causé par les spores et les toxines de la bactérie Clostridium botulinum, présentes dans des restes de cadavre, d’oiseaux par exemple, qui aboutissent dans les fourrages. Chaque exploitation court le risque d’être touchée par le botulisme avec un impact potentiel très lourd.

A côté du Botulisme, MilkBe s’engage aussi pour le monitoring des contaminants, QFL, le monitoring de la durabilité et l’affiliation à l’organisation laitière mondiale FIL.

Solidarisation des dommages pour le botulisme

En cas de contamination par le botulisme, le lait doit être détruit. Une indemnité qui couvre la valeur du lait détruit est prévue. Dans le passé, l’octroi de cette indemnité était réglé via le Fonds sanitaire Produits laitiers. Depuis début 2019, elle a été reprise, en même temps que le monitoring des contaminants, par l’organisation de branche MilkBE. Depuis début 2019, un prélèvement de 0,0355 €/1000 litres excl.TVA est imputé à cet effet sur la facture du lait. Ceci a représenté une opération nulle pour les producteurs laitiers étant donné que la contribution au Fonds sanitaire Produits laitiers a été réduite proportionnellement.

Jusqu’à présent, il n’était pas possible pour les exploitations confrontées à une

épidémie de botulisme pouvant entraîner une mortalité extrême d'obtenir une indemnité pour les animaux perdus. Cependant, une indemnité versée par MilkBE sera également prévue à l'avenir pour les vaches laitières mortes dans une exploitation en cas de mortalité extrême. Pour ce faire, un prélèvement de 0,03 €/1000 litres excl. TVA sera imputé en plus sur la facture du lait à partir du 1er septembre. L'ensemble du secteur se montre ainsi solidaire des exploitations extrêmement touchées. La décision prise au sein de MilkBE est intervenue sur proposition des organisations agricoles. Etant donné que MilkBE couvre environ 99% de l'ensemble des livraisons de lait, la solidarisation des lourds cas de dommages est réalisable. Ceci coûte 18 € par an excl. TVA pour une exploitation laitière belge moyenne de 600.000 litres. L'argent récolté servira uniquement à l'indemnisation des cas de botulisme.

Une indemnisation pour les vaches laitières uniquement en cas de mortalité extrême

L'intervention de MilkBE dans une indemnisation pour des vaches laitières mortes dans le cadre d'une épidémie de botulisme est uniquement prévue en cas de mortalité extrême. Si une exploitation a une mortalité de plus de 30% chez ses vaches laitières, elle entre en considération pour une indemnisation pour les vaches laitières mortes. La mortalité chez le jeune bétail n'est pas indemnisée. Une exploitation touchée peut introduire un dossier à cet effet auprès de MilkBE. Lors du calcul des dommages, il sera tenu compte d'une franchise. Dans ce règlement, une exploitation laitière touchée peut obtenir au maximum une indemnité de 115.000 € pour ses vaches laitières mortes. Ce plafond est nécessaire pour préserver l'équilibre budgétaire.

Les exploitations laitières qui souhaitent se couvrir intégralement contre les dommages causés par le botulisme peuvent aussi s'adresser entre temps à des assureurs privés. Avec cette approche multidirectionnelle via MilkBE et les systèmes d'assurance privés, les producteurs laitiers touchés ont accès à un règlement d'aide plus large en cas de contamination par le botulisme. Les propositions des assureurs seront complémentaires au régime d'aide via MilkBE.

L'industrie laitière investit dans un fonctionnement fort de MilkBE

L'industrie laitière octroiera à son tour une indemnité supplémentaire de 0.02 € par 1.000 litres excl.TVA afin de renforcer le secrétariat de MilkBE. MilkBE

demeure une structure très légère mais ceci lui permettra de faire appel à l’équivalent d’un collaborateur à temps plein. Le traitement des dossiers de botulisme, la préparation et le suivi des dossiers relatifs à la qualité du lait, la QFL, la durabilité et les relations au sein de la chaîne sont les tâches principales de MilkBE. En octroyant ce financement supplémentaire, l’industrie laitière souligne sa foi dans le fonctionnement d’une organisation de branche bien développée.